



radiofrancepub.com



TARIFS NATIONAUX
31 JANVIER 2022



franceinfo:



franceinfo:



L'ESPACE PRÉSERVÉ

*moyenne trimestrielle fixée par le décret du 5 avril 2016



DES ÉCRANS COURTS
GARANTIS



MOINS DE 17 MINUTES
DE PUBLICITÉ **PAR JOUR***

Faible encombrement publicitaire, émergence et dispositifs sur-mesure pour 3 stations différentes et complémentaires.

LA PUBLICITÉ SUR RADIO FRANCE

Avec ses 3 stations ouvertes à la publicité, le 1er groupe de radio offre aux annonceurs dans un contexte éditorial de qualité, des emplacements publicitaires d'exception.

Faible encombrement, écrans courts, formats sur-mesure et opérations spéciales font de l'offre de Radio France Publicité, une proposition unique dans le paysage de la radio.

France Inter, franceinfo et France Bleu, différentes et complémentaires, font de leur grille, à chaque rentrée média, le rendez-vous d'auditeurs curieux, passionnés et ouverts sur le monde.

DEUX FORMES DE COMMUNICATION :

1. LA PUBLICITÉ CLASSIQUE OUVERTE À TOUS LES ANNONCEURS :

Des espaces de communication ouverts selon le cahier des charges en vigueur.

2. LE PARRAINAGE :

La citation peut comporter le nom, la raison sociale de l'entreprise, et/ou ses noms commerciaux et/ou ses enseignes et/ou ses noms de domaine, ainsi qu'une définition de l'activité. Hors tabac, alcool et médicaments. Notre dossier Parrainage est disponible sur simple demande.

Pour découvrir tous nos dispositifs de parrainage : radiofrancepub.com

SOMMAIRE

Les stations de Radio France	p.6 à 13
France Inter	p.6
franceinfo	p.8
France Bleu réseau	p.10
France Bleu Locales	p.12
Les conditions commerciales	p.14
Les conditions générales de vente	p.16
Le studio / Le numérique	p.18
Contacts	p.19

1^{ère} RADIO DE FRANCE
1^{ère} MATINALE DE FRANCE
4,3 M d'auditeurs quotidiens entre 7h et 9h.

**Chaîne intergénérationnelle,
éclectique, moderne et citoyenne.**



VOUS ÊTES BIEN SUR FRANCE INTER

Grille tarifaire des messages publicitaires classiques - Base 30''

SEMAINE

lundi ▶ vendredi

05h00 ▶ 06h00	420
06h00 ▶ 06h30	1940
06h30 ▶ 07h00	6830
07h00 ▶ 07h30	15220
07h30 ▶ 08h00	17930
08h00 ▶ 08h30	15800
08h30 ▶ 09h00	12110
09h00 ▶ 10h00	3200
10h00 ▶ 10h30	2860
10h30 ▶ 11h00	2700
11h00 ▶ 11h30	2810
11h30 ▶ 12h00	3070
12h00 ▶ 12h30	4300
12h30 ▶ 13h00	4150
13h00 ▶ 13h30	3910
13h30 ▶ 14h00	2610
14h00 ▶ 14h30	1660
14h30 ▶ 15h00	1580
15h00 ▶ 15h30	2080
15h30 ▶ 16h00	1950
16h00 ▶ 16h30	2100
16h30 ▶ 17h00	2210
17h00 ▶ 17h30	3920
17h30 ▶ 18h00	3950
18h00 ▶ 18h30	6710
18h30 ▶ 19h00	6210
19h00 ▶ 19h30	5450
19h30 ▶ 20h00	4100
20h00 ▶ 20h30	1230
20h30 ▶ 21h00	680
21h00 ▶ 24h00	300

WEEK-END

samedi

05h00 ▶ 06h00	100
06h00 ▶ 06h30	450
06h30 ▶ 07h00	1030
07h00 ▶ 07h30	3840
07h30 ▶ 08h00	5790
08h00 ▶ 08h30	7330
08h30 ▶ 09h00	7960
09h00 ▶ 10h00	5610
10h00 ▶ 10h30	5650
10h30 ▶ 11h00	4690
11h00 ▶ 11h30	4830
11h30 ▶ 12h00	3870
12h00 ▶ 12h30	4300
12h30 ▶ 13h00	2910
13h00 ▶ 13h30	3000
13h30 ▶ 14h00	2550
14h00 ▶ 14h30	1860
14h30 ▶ 15h00	1160
15h00 ▶ 15h30	1680
15h30 ▶ 16h00	1110
16h00 ▶ 16h30	1090
16h30 ▶ 17h00	1110
17h00 ▶ 17h30	850
17h30 ▶ 18h00	1470
18h00 ▶ 19h00	1600
19h00 ▶ 20h00	1140
20h00 ▶ 24h00	100

dimanche

05h00 ▶ 06h00	100
06h00 ▶ 06h30	320
06h30 ▶ 07h00	370
07h00 ▶ 07h30	2820
07h30 ▶ 08h00	3870
08h00 ▶ 08h30	5280
08h30 ▶ 09h00	6330
09h00 ▶ 09h30	6890
09h30 ▶ 10h00	5320
10h00 ▶ 10h30	5160
10h30 ▶ 11h00	5280
11h00 ▶ 11h30	7420
11h30 ▶ 12h00	6730
12h00 ▶ 12h30	5200
12h30 ▶ 13h00	4960
13h00 ▶ 13h30	2900
13h30 ▶ 14h00	1650
14h00 ▶ 14h30	1110
14h30 ▶ 15h00	1020
15h00 ▶ 15h30	910
15h30 ▶ 16h00	980
16h00 ▶ 16h30	1090
16h30 ▶ 17h00	820
17h00 ▶ 17h30	1280
17h30 ▶ 18h00	1480
18h00 ▶ 18h30	1560
18h30 ▶ 19h00	1670
19h00 ▶ 20h00	1650
20h00 ▶ 21h00	410
21h00 ▶ 24h00	100

Frais d'exploitation: 32 euros H.T. par message diffusé

Offre Couplage Broadcast + Podcasts sur demande

Formats en secondes

Indice tarifaire

5''	10''	15''	20''	25''	30''	35''	40''	45''
50%	65%	80%	90%	95%	100%	125%	150%	170%

franceinfo

et tout est plus clair

**1ER MÉDIA GLOBAL D'INFORMATION
EN CONTINU**

4,7 M d'auditeurs quotidiens.

Grille tarifaire des messages publicitaires classiques - Base 30''

SEMAINE

lundi ▶ vendredi

05h00 ▶ 05h30	170
05h30 ▶ 06h00	400
06h00 ▶ 06h30	1940
06h30 ▶ 07h00	2670
07h00 ▶ 07h30	4780
07h30 ▶ 08h00	5020
08h00 ▶ 08h30	5140
08h30 ▶ 09h00	4210
09h00 ▶ 09h30	1080
09h30 ▶ 10h00	790
10h00 ▶ 10h30	760
10h30 ▶ 11h30	640
11h30 ▶ 12h00	570
12h00 ▶ 13h00	890
13h00 ▶ 13h30	710
13h30 ▶ 14h00	440
14h00 ▶ 14h30	510
14h30 ▶ 15h00	350
15h00 ▶ 15h30	270
15h30 ▶ 16h00	290
16h00 ▶ 17h00	690
17h00 ▶ 17h30	770
17h30 ▶ 18h00	890
18h00 ▶ 18h30	1800
18h30 ▶ 19h00	1520
19h00 ▶ 19h30	1630
19h30 ▶ 20h00	1170
20h00 ▶ 21h00	400
21h00 ▶ 24h00	200

WEEK-END

samedi

05h00 ▶ 06h00	100
06h00 ▶ 06h30	350
06h30 ▶ 07h00	540
07h00 ▶ 07h30	1070
07h30 ▶ 08h00	1170
08h00 ▶ 08h30	1920
08h30 ▶ 09h00	2370
09h00 ▶ 09h30	1920
09h30 ▶ 10h00	2420
10h00 ▶ 10h30	1790
10h30 ▶ 11h00	1040
11h00 ▶ 11h30	1270
11h30 ▶ 12h00	1120
12h00 ▶ 12h30	1460
12h30 ▶ 13h00	1170
13h00 ▶ 13h30	860
13h30 ▶ 14h00	910
14h00 ▶ 14h30	430
14h30 ▶ 15h00	530
15h00 ▶ 15h30	620
15h30 ▶ 16h00	580
16h00 ▶ 16h30	350
16h30 ▶ 17h00	340
17h00 ▶ 17h30	190
17h30 ▶ 18h00	530
18h00 ▶ 18h30	670
18h30 ▶ 19h00	500
19h00 ▶ 19h30	620
19h30 ▶ 20h00	290
20h00 ▶ 24h00	100

dimanche

05h00 ▶ 06h00	100
06h00 ▶ 06h30	140
06h30 ▶ 07h00	510
07h00 ▶ 07h30	860
07h30 ▶ 08h00	830
08h00 ▶ 08h30	1160
08h30 ▶ 09h00	1050
09h00 ▶ 09h30	1630
09h30 ▶ 10h00	1210
10h00 ▶ 10h30	1450
10h30 ▶ 11h00	1160
11h00 ▶ 11h30	1650
11h30 ▶ 12h00	1100
12h00 ▶ 12h30	1080
12h30 ▶ 13h00	990
13h00 ▶ 13h30	660
13h30 ▶ 14h00	440
14h00 ▶ 14h30	360
14h30 ▶ 15h00	250
15h00 ▶ 15h30	420
15h30 ▶ 16h00	390
16h00 ▶ 16h30	300
16h30 ▶ 17h00	190
17h00 ▶ 17h30	330
17h30 ▶ 18h00	250
18h00 ▶ 18h30	520
18h30 ▶ 19h00	440
19h00 ▶ 19h30	410
19h30 ▶ 20h00	360
20h00 ▶ 24h00	200

Frais d'exploitation : 32 euros H.T. par message diffusé

Offre Couplage Broadcast + Podcasts sur demande

Formats en secondes

Indice tarifaire

5''	10''	15''	20''	25''	30''	35''	40''	45''
50%	65%	80%	90%	95%	100%	125%	150%	170%

ICI, ON PARLE D'ICI

**France Bleu, média global de la proximité,
met en valeur les initiatives locales.**

**Un réseau de 44 radios locales de proximité.
3,3 M d'auditeurs quotidiens.**



Grille tarifaire des messages publicitaires classiques - Base 30"

SEMAINE

lundi ▶ vendredi

05h00 ▶ 05h30	100
05h30 ▶ 06h00	180
06h00 ▶ 06h30	1450
06h30 ▶ 07h00	2390
07h00 ▶ 07h30	5120
07h30 ▶ 08h00	4940
08h00 ▶ 08h30	4320
08h30 ▶ 09h00	3820
09h00 ▶ 09h30	1280
09h30 ▶ 10h00	1060
10h00 ▶ 10h30	1020
10h30 ▶ 11h00	1040
11h00 ▶ 11h30	1060
11h30 ▶ 12h00	940
12h00 ▶ 12h30	1140
12h30 ▶ 13h00	930
13h00 ▶ 13h30	740
13h30 ▶ 14h00	670
14h00 ▶ 14h30	500
14h30 ▶ 15h00	440
15h00 ▶ 15h30	650
15h30 ▶ 16h00	590
16h00 ▶ 16h30	720
16h30 ▶ 17h00	760
17h00 ▶ 17h30	590
17h30 ▶ 18h00	500
18h00 ▶ 18h30	1070
18h30 ▶ 19h00	590
19h00 ▶ 19h30	470
19h30 ▶ 20h00	240
20h00 ▶ 24h00	100

WEEK-END

samedi

05h00 ▶ 06h00	100
06h00 ▶ 06h30	220
06h30 ▶ 07h00	400
07h00 ▶ 07h30	1590
07h30 ▶ 08h00	1470
08h00 ▶ 08h30	2120
08h30 ▶ 09h00	1950
09h00 ▶ 09h30	2390
09h30 ▶ 10h00	1740
10h00 ▶ 10h30	1380
10h30 ▶ 12h00	1400
12h00 ▶ 13h00	680
13h00 ▶ 14h00	530
14h00 ▶ 15h00	240
15h00 ▶ 16h00	130
16h00 ▶ 17h00	210
17h00 ▶ 18h00	360
18h00 ▶ 19h00	240
19h00 ▶ 20h00	130
20h00 ▶ 24h00	100

dimanche

05h00 ▶ 07h00	100
07h00 ▶ 07h30	570
07h30 ▶ 08h00	700
08h00 ▶ 08h30	610
08h30 ▶ 09h00	850
09h00 ▶ 09h30	1200
09h30 ▶ 10h00	1120
10h00 ▶ 10h30	1270
10h30 ▶ 11h00	1030
11h00 ▶ 11h30	990
11h30 ▶ 12h00	780
12h00 ▶ 13h00	440
13h00 ▶ 13h30	590
13h30 ▶ 14h00	780
14h00 ▶ 15h00	760
15h00 ▶ 16h00	700
16h00 ▶ 17h00	740
17h00 ▶ 19h00	420
19h00 ▶ 20h00	130
20h00 ▶ 24h00	100

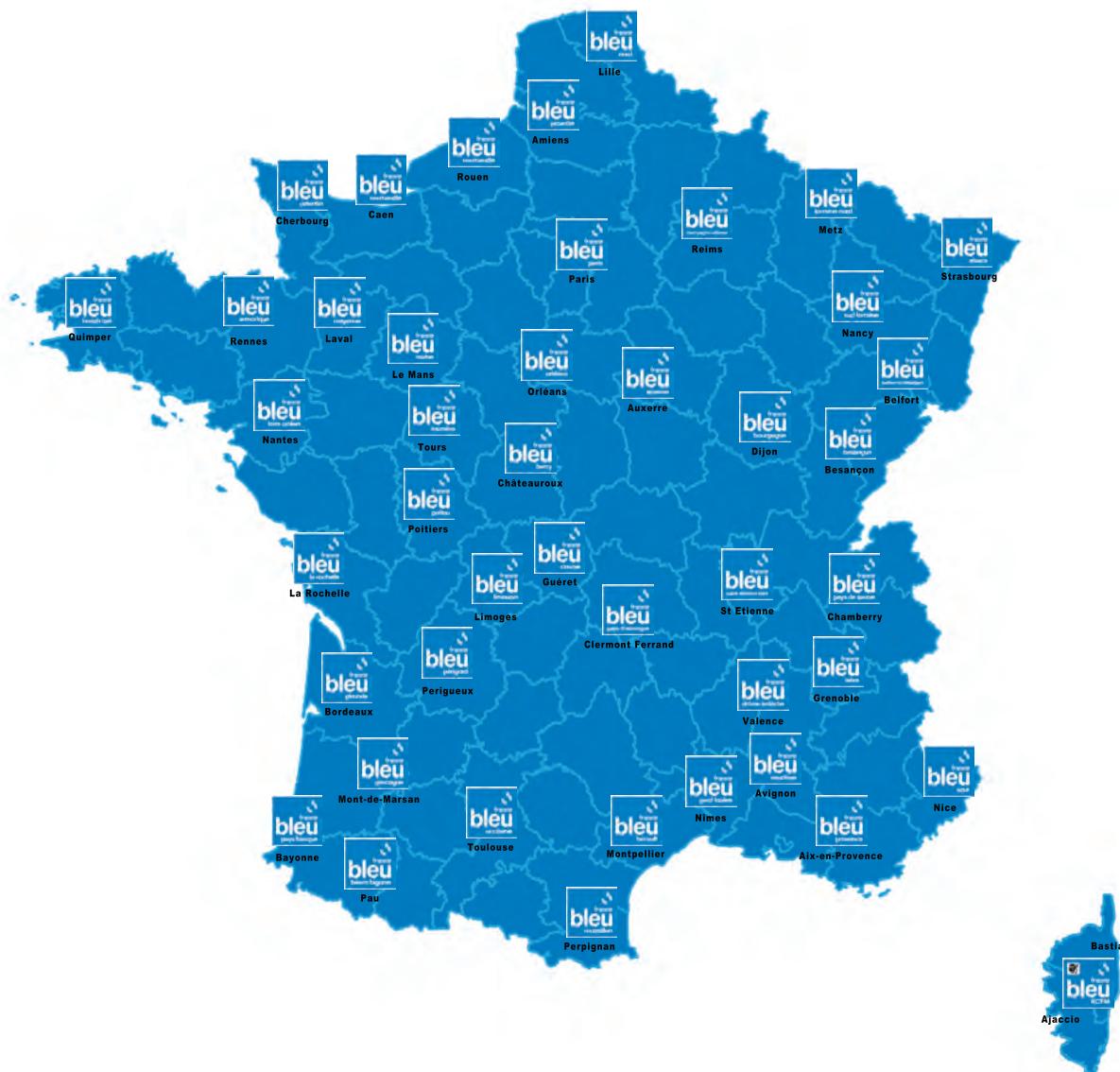
Frais d'exploitation : 32 euros H.T. par message diffusé
Offre Couplage Broadcast + Podcasts sur demande

Formats en secondes

Indice tarifaire

5"	10"	15"	20"	25"	30"	35"	40"	45"
50%	65%	80%	90%	95%	100%	125%	150%	170%

LE RÉSEAU FRANCE BLEU



POUR VOS CAMPAGNES REGIONALES, LOCALES ET MULTILOCALES

Consultez les tarifs des 44 antennes locales de France Bleu ainsi que les conditions commerciales dans la plaquette spécifique :

« Tarifs des Locales - Radio France Publicité »

ou sur le site radiofrancepub.com



LES CONDITIONS COMMERCIALES

Le dégressif volume

Le dégressif volume s'applique sur le chiffre d'affaires brut payant de publicité classique, hors produits et offres commerciales, réalisé par un annonceur sur l'ensemble des antennes de Radio France entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il existe deux barèmes distincts : l'un applicable aux antennes nationales, l'autre aux antennes locales et multivilles, avec non cumul des chiffres d'affaires.

Le taux de dégressif volume pourra être appliqué au premier euro à tout annonceur s'engageant par écrit sur un montant d'investissement annuel.

Conditions particulières des dégressifs volume :

Les campagnes de publicité d'intérêt général bénéficient d'un abattement de 40% qui se substitue au dégressif volume.

L'intérêt général regroupe :

- Les campagnes des organisations caritatives et humanitaires.
- Les campagnes d'information des administrations ou des ministères.
- Les campagnes d'information gouvernementale, c'est-à-dire les campagnes bénéficiant de l'agrément SIG.
- Les campagnes des organismes ou structures ayant dans leur statut une mission d'intérêt général validée par décret (ex : éco-organismes).

Bénéficient également d'un abattement de 40% :

- Les campagnes des collectives alimentaires.
- Les campagnes nationales de développement économique et touristique des collectivités locales et territoriales.
- Les campagnes de valorisation de produits & services à moindre impact sur l'environnement : offres forfaitées pour des produits éligibles sur la base des labels d'information environnementale validés par l'ADEME.

Majorations

- Emplacements préférentiels (tête ou fin d'écran) : majoration de 20%.
- Emplacements « fil rouge » : majoration de 10%.
- Emplacements hors écran : majoration de 30%.
- Annonces multiples : citation de 2 annonceurs ou plus dans le même message : +25 %.

France Inter • franceinfo • France Bleu réseau

	jusqu'à		12 000 €	5%
de	12 001 €	à	23 000 €	8%
de	23 001 €	à	46 000 €	10%
de	46 001 €	à	77 000 €	12%
de	77 001 €	à	114 000 €	14%
de	114 001 €	à	152 000 €	16%
de	152 001 €	à	305 000 €	18%
de	305 001 €	à	458 000 €	20%
de	458 001 €	à	700 000 €	22%
de	700 001 €	à	1 500 000 €	24%
	au-delà de		1 500 000 €	26%

La remise professionnelle

La remise professionnelle s'applique sur les ordres de publicité et de parrainage. Elle est calculée, pour la publicité classique, sur la base du brut payant après déduction du dégressif volume, et sur le forfait net pour le parrainage, les produits et les offres commerciales.

Son montant est de 15%.

La prime nouvel annonceur

Tout annonceur communiquant en publicité classique (hors produits, agrément SIG/Intérêt Général et offres commerciales), absent des stations nationales de Radio France en 2021, mais présent sur au moins une antenne nationale de Radio France en 2022, bénéficie d'une remise « nouvel annonceur » de 10% applicable à son premier contrat de l'année 2022.

Cette remise intervient sur le brut payant déduction faite du dégressif volume et de la remise professionnelle.

Le cumul des mandats

La remise cumul de mandat de -3% s'applique sur le chiffre d'affaires brut payant, déduction faite de toutes les remises citées précédemment, y compris la remise professionnelle.

Les mandataires regroupant au moins deux mandats bénéficient du cumul de mandats, sous condition que l'achat d'espace correspondant à chaque mandat ne soit pas inférieur à 1 000 € en brut payant.

Le mandataire devra assurer pour chaque achat d'espace, l'expertise média et la signature de l'ordre.

Pour bénéficier de cette remise, qui pourra intervenir en cours d'ordre, le mandataire devra fournir à Radio France une attestation de mandat en cours de validité et signée de l'annonceur. Cette attestation peut se présenter sous format papier ou sous forme dématérialisée et signée électroniquement, dès lors qu'elle a été enregistrée et communiquée par la plateforme MyMandat, éditée par EDIPUB. En l'absence de ce document, la remise ne sera pas appliquée.

La remise mentions légales

La remise mentions légales s'applique à tout secteur pour toute communication, diffusée sur les antennes nationales, avec obligation de mention légale, dont la durée est supérieure ou égale à 5 secondes.

La remise est de 5% exclusivement sur l'offre publicité classique. Elle est calculée sur la base du brut payant après déduction du dégressif volume et de la remise professionnelle.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à la publicité radiophonique à Radio France

Dispositions générales

1. Les ordres de publicité ou de parrainage, concernant la diffusion de messages publicitaires sur les antennes de Radio France, doivent être conformes aux dispositions du Cahier des missions et des charges de Radio France modifié par décret n°2017-1042 du 9 mai 2017 et d'une manière générale à la réglementation relative à la publicité ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (« ARPP »). Les ordres de publicité ou de parrainage signés doivent être adressés à Radio France Publicité préalablement à tout démarrage des campagnes.
Radio France se réserve le droit de refuser toute campagne qui ne s'inscrirait pas dans le respect de ce cadre.
2. La souscription d'un ordre peut se faire, soit directement par un annonceur, soit par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui. Conformément à la loi dite « Sapin » n°93-122 du 29 janvier 1993, tout achat d'espace publicitaire doit faire l'objet d'un contrat de mandat écrit entre l'annonceur et son mandataire. Ainsi, les mandataires souscrivant un ordre à Radio France et agissant au nom et pour le compte de l'annonceur, doivent fournir une attestation confirmant leur qualité de mandataire. Cette attestation peut se présenter sous format papier ou sous forme dématérialisée et signée électroniquement, dès lors qu'elle a été enregistrée et communiquée par la plateforme MyMandat, éditée par EDIPUB. L'annonceur s'engage à informer par écrit et sans délai Radio France de toute modification relative au contrat de mandat le liant à son mandataire.
3. L'ordre est personnel à l'annonceur. Il ne peut en aucun cas être cédé et ne peut concerner, sauf autorisation spéciale de Radio France, qu'un seul annonceur.
4. La souscription d'un ordre pour son compte ou, le cas échéant, par l'intermédiaire d'un mandataire en son nom et pour son compte, emporte acceptation par l'annonceur des présentes conditions générales de vente, de la réglementation en vigueur, ainsi que des règles d'éthique publicitaire applicables dans la zone de diffusion des supports telles qu'elles ressortent des recommandations déontologiques de l'ARPP.
5. Le tarif ainsi que les conditions générales et commerciales applicables sont ceux en vigueur à la date de l'envoi de l'ordre pour signature à l'annonceur ou à son mandataire. Ils resteront en vigueur durant toute la période indiquée dans l'ordre concerné. Les ordres déjà souscrits à titre définitif et ceux qui sont en cours d'exécution continuent à relever du tarif et des conditions générales en vigueur au moment de la signature. La tarification prend en compte la contribution à l'audience globale du média des postes de radio et des supports digitaux, sur la base de l'étude Global Radio de Médiamétrie. La contribution de l'audience sur un poste de radio est de 82,6%, celle sur un support digital est de 17,4%. Source : Médiamétrie Global Radio 2021 (référence annuelle: janvier-mars, Total Radio, Lundi-Vendredi, 5h-24h, cible 13+, contribution à l'audience globale).
6. Les messages de partenariat sont valorisés sur la base des tarifs de publicité majorés de 50%.
7. La facture est établie par Radio France au nom de l'annonceur, en fin de mois ou en fin de prestation. Elle est payable dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. L'original de la facture est adressé à l'annonceur et, un duplicata de la facture est transmis au mandataire dans le cas où ce dernier est également titulaire d'un mandat de paiement. Il est expressément stipulé qu'en présence d'un mandat de paiement confié par l'annonceur à son mandataire, tout paiement effectué par l'annonceur entre les mains du mandataire, ne libère pas l'annonceur du paiement à l'égard de Radio France. L'annonceur reste dans tous les cas responsable du paiement du ou de(s) ordres d'insertion à l'égard de Radio France, en cas notamment de non-paiement pour quelque motif que ce soit de la ou de(s) factures correspondante(s) par son mandataire dont il demeure solidaire.
8. Les frais d'exploitation, correspondant aux frais de mise à l'antenne des messages font l'objet d'une ligne de facturation spécifique. Leur tarif est fixé de façon forfaitaire par antenne, pour chaque diffusion de message.
9. En cas de non-respect des conditions de paiement de factures liées à des messages/ campagnes/ parrainages/ partenariats antérieurs, l'ordre à venir pourra être résilié de plein droit et aux torts exclusifs de l'annonceur.
10. **Pénalités de retard :** les sommes facturées non payées à l'échéance prévue se verront appliquer des pénalités de retard dont le montant ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.
Indemnité forfaitaire : de plus, l'article L. 411-6 du code de commerce prévoit une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales conclues entre professionnels. Par décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, son montant est fixé à 40 €.
Clause pénale : en sus des intérêts susvisés et des frais ordinairement et légalement à sa charge en cas de non-paiement des factures dues par l'annonceur, il sera appliqué de plein droit une majoration de 20% du montant TTC ou NET de la ou des factures impayée(s), si Radio France est amenée à engager une procédure de recouvrement contentieuse ou judiciaire.
11. Radio France peut, de sa seule initiative et avant toute diffusion, exiger le règlement préalable du prix total ou partiel d'une campagne de publicité.
12. En cas d'événements revêtant les caractéristiques de la force majeure ou d'événements majeurs liés à l'actualité nationale ou internationale pouvant entraîner à l'initiative de Radio France une modification de ses programmes, Radio France, compte tenu de ses responsabilités et libertés éditoriales et en raison de sa qualité de société assurant des missions de service public notamment en matière d'information, se réserve la possibilité d'interrompre ou de changer la programmation de tout ordre de publicité, après avoir prévenu le mandataire et l'annonceur et proposé une programmation de remplacement. Si la proposition de Radio France Publicité n'est pas acceptée, le prix des messages non diffusés ne sera pas dû par l'annonceur. Ce dernier reste néanmoins redevable du prix des diffusions effectuées, et ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation. Il en est de même pour l'agence mandataire et les tiers intéressés.
13. Radio France est soucieuse d'exercer ses activités et missions en toute exemplarité. Dans ce cadre, Radio France a établi un Code de conduite applicable à l'ensemble de ses collaborateurs qui constitue l'un des fondements du dispositif de prévention de la corruption et du trafic d'influence. Radio France s'attache à ce que les annonceurs et les mandataires partagent cette même exigence dans la conduite de leurs activités et agissent avec intégrité, dans le respect des principes éthiques et des règles en vigueur en matière de concurrence et de prévention de la corruption.



SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

116, av. du Président Kennedy • 75220 Paris Cedex 16
tél. : 01 56 40 27 27
RC Paris B 326 094 471 • SIRET : 326 094 471 00017 APE 922 A
Société Nationale au capital de 56 560 023 €

Exécution de l'ordre de publicité et de parrainage

14. Préalablement à la diffusion des messages, leurs textes et tout élément matériel nécessaire à leur diffusion, doivent être remis à Radio France dans le délai fixé à l'article 20 ci-après. En cas de non communication desdits éléments dans ce délai, Radio France sera dans l'impossibilité de diffuser les messages. Toutefois, le prix de la diffusion restera intégralement dû par l'annonceur à Radio France, comme si la diffusion avait eu lieu. Radio France ne sera en aucun cas redevable d'une quelconque compensation, ou d'indemnités envers l'annonceur, ses mandataires ou les tiers intéressés.
15. Les textes des messages ne doivent pas, suivant leur durée, dépasser un nombre maximum de mots (15 secondes = 45 mots, 30 secondes = 90 mots, 45 secondes = 135 mots, 60 secondes = 180 mots).
16. Lorsqu'une campagne doit être diffusée sur plusieurs chaînes ou stations de Radio France, le décompte des diffusions est effectué station par station ou chaîne par chaîne. En cas de non-diffusion d'un message sur une ou plusieurs chaînes/ stations, celui-ci ne donnera pas lieu à facturation sur la ou les stations sur lesquelles il n'a pas été diffusé. Il sera normalement facturé pour les autres chaînes/ stations ayant assuré la diffusion.
17. En matière de publicité, toute demande d'annulation d'ordre doit, pour être recevable, parvenir par écrit à Radio France au moins deux (2) jours ouvrés pleins avant la date de diffusion prévue. Dans ce cas, le montant des diffusions ainsi annulées ne fera pas l'objet d'une facturation. En cas de non-respect de ce délai de deux jours ouvrés, et sauf cas de force majeure, un dédit correspondant à 10% du montant net de l'ordre annulé sera dû par l'annonceur.
18. Le nombre de citations indiqué dans les contrats de parrainage correspond au nombre prévu pour chaque semaine de grille, rapporté à quatre semaines. Dans l'hypothèse où le nombre de messages réellement diffusé serait inférieur au nombre de citations mentionné au contrat, les éventuels messages non diffusés ne donneront pas lieu à compensation.
19. En matière de parrainage, toute annulation d'ordre doit se faire par écrit à Radio France. Si cette demande d'annulation a lieu :
 - au moins trois (3) mois avant la date de démarrage de diffusion prévue, le prix ne sera pas facturé.
 - entre deux (2) mois et trois (3) mois avant la date de diffusion prévue, et sauf cas de force majeure, un dédit correspondant à 30% du prix net tel que stipulé au contrat de parrainage sera dû.
 - entre un (1) mois et (2) mois avant la date de diffusion prévue, et sauf cas de force majeure, un dédit correspondant à 70% du prix net mentionné au contrat de parrainage sera dû.
 - moins de un (1) mois avant la date de diffusion prévue, et sauf cas de force majeure, un dédit correspondant à 85% du prix net figurant au contrat de parrainage sera dû.
 Les commandes annulées ne pourront en aucun cas être rachetées par le même annonceur aux conditions "d'offres spéciales" dont il était éventuellement bénéficiaire.

Normes techniques Conditions de production et de diffusion

20. Aucun message ne peut être diffusé sans que son contenu et sa formulation n'aient été préalablement validés par le comité d'agrément de la publicité de Radio France, ou le cas échéant, approuvé par l'ARPP, saisie par Radio France en cas de besoin. Les textes doivent être soumis à Radio France avant tout enregistrement et en tout état de cause 5 jours ouvrés au moins avant la date prévue pour la première diffusion. Toute modification éventuelle de texte au cours du déroulement de la campagne, relève de la même procédure. Radio France se réserve le droit de refuser d'exécuter un ordre et/ou de l'annuler à tout moment, sans versement d'indemnité, notamment lorsqu'un message est susceptible :
 - d'engager la responsabilité de Radio France et ce, à quelque titre que ce soit, de porter atteinte à l'image de Radio France, ses intérêts commerciaux, déontologiques ou éditoriaux,
 - par sa nature, son texte, sa présentation, ou pour toute autre raison, de provoquer des protestations de ses auditeurs ou de tiers contre lesquelles il est légitime de se prémunir, en particulier eu égard au contexte de sa diffusion ou encore à la politique et à l'esprit de la ou des chaînes de Radio France concernée(s).
 Radio France se réserve également le droit de refuser d'exécuter un ordre et/ou de l'annuler à tout moment, sans versement d'indemnité, en raison de ses missions de service public ou lorsqu'un message méconnaîtrait les présentes conditions générales de vente, la réglementation relative à la publicité ou encore les recommandations de l'ARPP.
21. Radio France met à la disposition des annonceurs et des agences un service de production dit « Studio de production/réalisation » pour l'enregistrement des messages publicitaires. Les conditions et les tarifs de production et d'exploitation des enregistrements sont notifiés aux annonceurs et aux mandataires par Radio France Publicité qui établit la facturation correspondante et en encaisse le montant.
22. Les sons définitifs seront remis à Radio France Publicité au plus tard 2 jours ouvrés avant la date de première diffusion. Si ce délai n'est pas respecté, Radio France ne peut être tenue pour responsable des modifications de programmation et de leurs conséquences tarifaires éventuelles.
23. L'annonceur est responsable de l'obtention et du paiement de tous les droits et autorisations nécessaires pour la diffusion de tout message auprès des auteurs et/ou de leurs ayants droit (notamment les sociétés de gestion collective). En particulier, l'annonceur garantit et tient quitte et indemnise Radio France contre tout recours notamment des auteurs producteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes, productions phonographiques ou de toute personne qui s'estimerait lésée par les messages à quelque titre que ce soit. L'annonceur certifie que le contenu du message et du matériel publicitaire ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur, ou recommandations de l'ARPP et qu'ils ne comportent aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. Il garantit et tient quitte et indemnise Radio France à cet égard.
24. Au surplus, chaque enregistrement remis à Radio France doit être obligatoirement accompagné d'un relevé en trois exemplaires de toutes les œuvres protégées par le droit d'auteur et les droits voisins, notamment mais sans s'y limiter les œuvres utilisées dans l'enregistrement en vue de leur déclaration aux sociétés de gestion collective de droits d'auteur et de droits voisins.
25. Radio France se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente modifiées rentrent en vigueur à compter de leur publication sur le site internet de Radio France, et seront applicables aux ordres d'insertion conclus postérieurement à leur publication.
26. Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application de l'ordre de publicité et des présentes conditions générales est de la compétence des Tribunaux de Paris, même en cas de connexité, appel en garantie ou pluralité des défenseurs.

STUDIO



UNE ÉQUIPE RÉACTIVE ET CRÉATIVE À VOTRE ÉCOUTE !

Un studio tout numérique équipé Protools, surface contrôle Avid, Avalon 747, Telos, multiples écoutes Génélec et d'une cabine dédiée pour les prises voix, micros Violet, Audix, préampli Tube-Tech.

Un casting régulièrement renouvelé : plus de 140 comédiens professionnels.

Des musiques originales composées sur demande en relation avec nos partenaires éditeurs sonores et nos musiciens indépendants. Des illustrations sonores puisées dans la plus grande discothèque d'Europe : celle de Radio France !

La possibilité de faire rédiger vos messages par une équipe de concepteurs-rédacteurs recommandés par nos soins. Une livraison sécurisée de vos spots en qualité Broadcast auprès de toutes les régies Radio.

Pour la livraison des spots diffusés sur les 44 locales France Bleu :
bleupublicite@radiofrance.com

Pour la livraison des spots diffusés sur les antennes nationales :
natiopublicite@radiofrance.com

NUMÉRIQUE



Les sites de Radio France :

riches de contenus, puissants, à forte notoriété..
une offre de qualité pour une communication ciblée.

RÉGIE DISPLAY :
M PUBLICITÉ
Sébastien NOEL
sebastien.noel@mpublicite.fr
Julien COULEAU
julien.couleau@mpublicite.fr

RÉGIE MOBILE :
MADVERTISE
Alexandre CHOKRON
alexandre.c@mng-corp.com

RÉGIE AUDIO DIGITAL :
TARGETSPOT
Cherifa AFIRI
cherifa.afiri@targetspot.com

RÉGIE VIDÉO :
FRANCE TÉLÉVISION PUBLICITÉ
Vincent SALINI
vincent.salini@francetvpub.fr

CONTACTS

CHARGÉS DE CLIENTÈLE EN RÉGIONS

SUD-EST

Caroline SEICHEPIN

Tél.: 04 97 03 36 11 – Portable : 06 01 32 90 70
caroline.seichepin@radiofrance.com

SUD-OUEST

Maguelone ARIBAUD

Tél.: 05 34 41 71 02 – Portable : 06 46 24 55 29
maguelone.aribaud@radiofrance.com

GRAND-EST

Eric BERLING

Tél.: 03 88 76 20 80 – Portable : 06 29 16 47 81
eric.berling@radiofrance.com

GRAND-OUEST

Jean-François LASTENNET

Tél.: 02 40 44 45 90 – Portable : 06 03 21 64 01
jean-francois.lastennet@radiofrance.com

EST

Julien RICHARD

Tél.: 04 78 92 39 43 – Portable : 06 14 31 77 44
julien.richard@radiofrance.com

OUEST

Alexis PIATON

Tél.: 05 57 81 44 20 – Portable : 06 07 98 53 68
alexis.piaton@radiofrance.com

NORD - NORMANDIE

Sébastien FRIGOUT

Portable : 06 07 98 53 67
sebastien.frigout@radiofrance.com

CHARGÉS DE CLIENTÈLE À PARIS

Géraldine NENDZA

Tél.: 01 56 40 52 26 – Portable : 06 10 59 35 31
geraldine.nendza@radiofrance.com

Cyriac HERPIN

Tél. : 01 56 40 57 47 – Portable : 07 77 99 37 86
cyriac.herpin@radiofrance.com

Willy HERITIER

Tél.: 01 56 40 31 02 – Portable : 06 12 31 44 85
willy.heritier@radiofrance.com

Guillaume ESTIN

Tél.: 01 56 40 16 78 – Portable : 06 09 43 73 01
guillaume.estin@radiofrance.com

RADIOFRANCE PUBLICITÉ

DIRECTION

Pascal GIRODIAS Directeur

Tél.: 01 56 40 22 99 – Portable : 06 12 31 44 83
pascal.girodias@radiofrance.com

Charles COURNET Directeur adjoint

Tél.: 01 56 40 44 08 - Portable : 06 13 94 55 17
charles.cournet@radiofrance.com

ETUDES ET MARKETING

Emily DUMARAIS

Tél. : 01 56 40 39 81
emily.dumaraais@radiofrance.com

PLANNING ET DIFFUSION - NATIONAL

Caroline ERMEL

Tél.: 01 56 40 15 96
caroline.ermel@radiofrance.com

PLANNING ET DIFFUSION - LOCAL

Wilfried GOBIN

Tél.: 01 56 40 52 99
wilfried.gobin@radiofrance.com

ADMINISTRATION CLIENTS

Pierre RICHARD

Tél.: 01 56 40 16 25
pierre.richard@radiofrance.com

PUBLICITE DIGITALE

Claudia PETITDEMANGE

Tél.: 01 56 40 34 13
claudia.petitdemange@radiofrance.com



116
75220
Téléphone :
radiofrancepub

avenue du Président-Kennedy
Paris cedex 16
01 56 40 27 27
@radiofrance.com



radiofrancepub.com



franceinfo: